

COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS
Mairie de VERT-EN-DROUAIS



37, rue Charles Waddington 28500 VERT-EN-DROUAIS
Tél. 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75
Email : mairie@vert-en-drouais.fr
Site internet : www.vert-en-drouais.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Le jeudi dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Evelyne DELAPLACE, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mme DELAPLACE Evelyne, Mme DUMON Florence, M. JEANPIERRE Pascal, Mme QUÉRU Béatrice, M. CASTEL Victoriano, Mme GUICHARD-CHAUDAT Irène, Mme HERMELINE Jocelyne, M. JUMEAUX Bruno (parti à 21h42), M. MATHA Olivier (arrivé à 19h36), M. MONTEIRO Paulo, Mme WISSOCQ Elodie.

Absentes excusées :

Mme CAJET Odile,
Mme VILLALON Marie-Jeanne.

Absents :

M. DIARD Marcel,
M. PERDEREAU Bernard.

Le conseil municipal a nommé comme secrétaire de séance Mme Elodie WISSOCQ.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2025 (voir annexe)
- Travaux 2025 – Toiture espace Bibliothèque – maison des associations
- Services Cantine / Périscolaire et Extrascolaire 2025/2026 (voir annexe)
 - * règlements
 - * tarifs
- ASC Mézières – renouvellement des conventions (voir annexe)
- Vente ambulante : Demande d'emplacement
- Achat parcelle ZB 191 – rue des Ruisseaux
- Attribution numéro de voirie – rue de la Pommeraie
- Agglomération du Pays de Dreux – Rapport d'activité 2024 (voir annexe)

▫ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le compte-rendu du conseil municipal du 09 avril 2025 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Madame Le Maire diffuse au conseil municipal le rapport d'activité 2024 de l'Agglomération du Pays de Dreux.

TRAVAUX 2025 – TOITURE ESPACE BIBLIOTHÈQUE – MAISON DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les travaux, votés au budget 2025, concernant la restauration de la toiture et la mise en sécurité de l'espace bibliothèque à la maison des associations, pour un montant HT de 25 727,02 €.

Elle présente à l'assemblée les différents devis relatifs à ces travaux :

- Couverture ☞ SARL ALBRIER Pascal pour un montant HT de 13 760,00 €
 - Placo – Isolation ☞ SARL DMCB pour un montant HT de 3 932,08 €
 - Bandes ☞ SARL DMCB pour un montant HT de 557,90 €
 - Electricité ☞ ROLLET David Services pour un montant HT de 1 020,00 €
 - Peinture ☞ SAS SL PEINTURE ET DECORATION pour un montant de 3 700,68 €
 - Maître d'œuvre ☞ CONSEILS ETUDES TRAVAUX pour un montant de 2 756,36 €
- Soit un total HT de 25 727,02 €

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve les devis présentés et autorise Madame le Maire à les signer.

SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRE 2025/2026 – RÈGLEMENT ET TARIFS

Cantine

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le règlement de ce service.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'adopter le règlement tel qu'il a été présenté et joint en annexe
- de modifier les tarifs de la façon suivante :

- Article 4 : Tarifs

Pour les enfants de la commune + les enfants hors commune (*avec participation de leur commune d'origine*)

	4 jours
Fréquentation régulière (le mois entier)	63,00 € (de septembre à mai) 79,00 € (juin-juillet)
Repas occasionnel	8,00 €

Pour les enfants hors commune (*sans participation de leur commune d'origine*) :

	4 jours
Fréquentation régulière (le mois entier)	75,00 € (de septembre à mai) 93,00 € (juin-juillet)
Repas occasionnel	9,00 €

Les tarifs comprennent à la fois le tarif de la cantine et celui des activités de la pause méridienne. Ils sont calculés en fonction du nombre de jours total dans une année scolaire, quel que soit le nombre de sorties scolaires (avec repas fourni par les familles), du nombre de jours de grèves ou d'absences des professeurs des écoles...

Les tarifs seront revus en Conseil Municipal chaque année, avant la rentrée scolaire.

☞ Pour les stagiaires, le conseil municipal, décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2025/2026 :

- la gratuité pour les stagiaires qui ont une convention avec la commune et rendent service lors de prestations périscolaires.
- et 5,00 € le ticket pour les stagiaires qui n'ont qu'une convention avec l'école.

* Accueil Périscolaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le règlement de ce service.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'adopter le règlement tel qu'il a été présenté et joint en annexe
- de modifier les tarifs de la façon suivante :

- **Accueil régulier** (enfants inscrits à l'accueil périscolaire dont les hors-communes avec participation de la commune d'origine) :

	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi (Tarif journalier)
Matin 7h15 à 8h35	Si $QF \leq 300$: 0,67 € Si $300 < QF < 1300$: $QF \times 0,00223$ Si $QF \geq 1300$: 2,90 €
Après-midi 16h15 à 18h30	Si $QF \leq 300$: 1,24 € Si $300 < QF < 1300$: $QF \times 0,00412$ Si $QF \geq 1300$: 5,35 €

- **Accueil exceptionnel** (enfants non inscrits à l'accueil périscolaire et enfants hors-communes Sans participation de leur commune d'origine) :

	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi (Tarif journalier)
Matin 7h15 à 8h35	3,51 €
Après-midi 16h15 à 18h30	6,48 €

*** Accueil Loisirs**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le règlement de ce service.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décident :

- de fermer l'accueil le lundi 13 juillet 2026
- d'adopter le règlement tel qu'il a été présenté et joint en annexe
- de maintenir les tarifs 2024/2025

ASC MÉZIÈRES-EN-DROUAI - RENOUELEMENT DE CONVENTIONS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les trois conventions que la commune avait signées avec l'ASC de Mézières-en-Drouais (Association Sportive et Culturelle de Mézières en Drouais), pour nos services cantine, périscolaire et extra-scolaire, pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 :

- Convention annuelle d'objectifs entre l'ASC et la commune
- Convention de participation à l'accueil de loisirs du mercredi pendant le temps scolaire
- Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de remplacements

A ce jour, nous ne connaissons pas les effectifs exacts, ni la répartition des classes. Il va donc falloir retravailler sur l'organisation pour la rentrée prochaine. Aussi, elle informe l'assemblée que la convention annuelle d'objectifs entre l'ASC et la commune sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Elle rappelle au conseil la convention de participation à l'accueil de loisirs du mercredi pendant le temps scolaire et la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de remplacements. Ces conventions seront signées pour 1 an (du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026).

Concernant la participation aux frais périscolaires du mercredi, Madame le Maire propose aux élus de maintenir la participation à hauteur de 1,10 € / enfant / par heure de présence mais uniquement pour les enfants scolarisés et domiciliés sur Vert-en-Drouais.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les conventions telles qu'elles ont été présentées et autorise Madame Le Maire à les signer.
 - de participer aux frais périscolaires du mercredi à hauteur de 1,10 € / enfant / par heure de présence. Seuls les enfants scolarisés et domiciliés à Vert-en-Drouais pourront bénéficier de cette participation.
- Cette dernière sera directement versée à l'ASC et déduite des factures aux familles. Les inscriptions et les règlements seront directement traités par les familles auprès de l'ASC Mézières. Il n'y aura pas de car de mis à disposition des familles pour le transport des enfants vers l'ASC : les familles devront déposer ou reprendre leur(s) enfants(s) directement à l'ASC.

VENTE AMBULANTE : DEMANDE D'EMPLACEMENT

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public de Monsieur Frédéric ARRETO qui souhaiterait installer son Food Truck, sur notre commune, tous les vendredis de 13 heures à 21 heures, pour vendre des crêpes et des galettes bretonnes.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve cette demande,
- autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté municipal autorisant un commerçant à occuper le domaine public, sur la Place du Général de Gaulle, devant le Foyer rural, tous les vendredis de 13h00 à 21h00, à compter du vendredi 04 juillet 2025 au 31 décembre 2025.
- fixe la redevance à 5,00 € par vendredi

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZB 191 – RUE DES RUISSEAUX

Madame le Maire informe l'assemblée que la parcelle cadastrée section ZB n° 191 appartient à Monsieur Alain BOUCHER qui souhaite la vendre car il n'en a pas l'utilité. Il s'agit d'une parcelle boisée et très pentue.

Proposition :

L'acquisition par la Commune de VERT-EN-DROUAIS de la parcelle cadastrée section ZB n° 191 auprès de Monsieur Alain BOUCHER, pour une contenance de 1 107 m² est proposée et acceptée par Monsieur Alain BOUCHER au prix de 1,00 €.

Cette acquisition fera l'objet de la rédaction d'un acte en la forme administrative rédigé par le service foncier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZB n° 191 auprès de Monsieur Alain BOUCHER aux conditions énoncées ci-dessus.
- D'autoriser Madame Evelyne DELAPLACE, Maire de VERT-EN-DROUAIS, à signer l'acte en la forme administrative ainsi que tous les documents afférents à cette affaire et d'autoriser Madame Florence DUMON, 1^{ère} adjointe, à signer l'acte en la forme administrative en tant que représentant de la commune de VERT-EN-DROUAIS, en vertu de l'Article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

ATTRIBUTION NUMERO DE VOIRIE – RUE DE LA POMMERAIE

Madame le Maire informe l'assemblée d'un projet de division, en trois lots à bâtir, de la parcelle AB 199 et AB 200 – rue de la Pommeraie. Elle présente le plan cadastral et propose d'attribuer un numéro de voirie à ces trois nouveaux lots.

Après en avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'attribuer le numéro de voirie suivant :

☞ lot A – 573 m ²	= AB 635 ☞	23 ter rue de la Pommeraie
☞ lot B – 567 m ²	= AB 636 ☞	23 quater rue de la Pommeraie
☞ lot C – 601 m ²	= AB 637 ☞	25 rue de la Pommeraie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes.

La secrétaire
Elodie WISSOCQ



Le Maire,
Evelyne DELAPLACE

E. DELAPLACE

